

## Pour changer ou pour durer ? Le développement durable en questions 13<sup>ème</sup> Congrès RIODD [16-18 octobre 2018]

### Appel à communications spécifique à la session : « **Politique de RSE des entreprises et stratégies d'influence sur la régulation économique, environnementale et sociale** »

Dans le cadre du 13<sup>ème</sup> Congrès RIODD (16-18 octobre 2018, Grenoble), plusieurs sessions « spéciales » rassembleront des communications qui viendront alimenter sous un angle spécifique les débats sur le thème central de ce Congrès « Pour durer ou pour changer ? Le développement durable en questions ».

#### Responsables de cette session spéciale

**Franck AGGERI**  
Mines ParisTech, CGS-i3

**Thomas REVERDY**  
Grenoble INP (Génie Industriel), PACTE (CNRS)

Les politiques de RSE se présentent généralement comme volontaires et proactives et affichent des actions qui vont au-delà des obligations réglementaires existantes. Alors que ces actions sont généralement rendues publiques et associées aux entreprises elles-mêmes, les stratégies d'influence des firmes dans la définition des règles sociales et environnementales et des politiques de soutien aux activités économiques (subventions...) sont beaucoup plus discrètes et elles sont généralement portées par des acteurs collectifs moins facilement identifiables.

L'objectif de cette session est de progresser dans la connaissance de l'articulation entre les politiques de RSE et les stratégies d'influence des décisions des autorités publiques :

- Dans quel contexte observe-t-on des contradictions entre les politiques de RSE et les stratégies d'influence ?
- Le capital de réputation issu des activités de RSE est-il réutilisé dans les stratégies d'influence ?
- Dans quelle mesure une entreprise proactive et innovante sur le plan de la RSE parvient-elle à influencer les choix politiques qui la concernent ou qui concernent son secteur d'activité ?
- Les parties prenantes de la RSE sont-elles les mêmes acteurs que les parties prenantes impliquées dans la définition des règles et des politiques ?
- Les narrations et argumentations utilisées en RSE sont-elles les mêmes que celles utilisées dans les stratégies d'influence ?
- Quel rôle jouent les entreprises dans les innovations institutionnelles ?
- Quelles expérimentations sont conduites pour imaginer des solutions pro-business et influencer l'action publique ?
- Quels sont les espaces où ces influences s'exercent et quels sont les critères de légitimité qui s'imposent aux arguments et aux processus de délibération ?

*Nous invitons des chercheurs de différentes disciplines (gestion, économie, sociologie, droit, sciences politiques...) à communiquer sur ces questions en proposant des travaux de recherches empiriques dans des domaines variés du développement durable (environnement, social), dans divers secteurs économiques (agriculture, services, industries, énergie...).*

**Mots-clés :** stratégie d'influence, acteurs collectifs, innovations institutionnelles, expérimentations

### **Repères bibliographiques :**

Aggeri F. [1999] "Environmental Policies and Innovation, A Knowledge-Based Perspective on Cooperative Approaches", *Research Policy*, 28, p.699-717.

Baron R. *et al.* [2017] « Les entreprises face au changement climatique », *Entreprises et histoire*, n° 86, p. 140-150.

Cartel M., Boxenbaum E. & Aggeri F. [2018] « Just for fun! How experimental spaces stimulate innovation in institutionalized fields », *Organization Studies*, à paraître, <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0170840617736937>.

Grossman E. & Saurugger S. [2002] « Étudier les groupes d'intérêt en Europe », *Politique européenne*, 3 (7), p. 5-17.

Haley U.C.V. & Schuler D.A. [2011] "Government Policy and Firm Strategy in the Solar Photovoltaic Industry", *California Management Review*, 54(1), p.17-38.

Hond F., Rehbein K. A., Bakker F. & Kooijmans-van Lankveld H. [2014] "Playing on Two Chessboards: Reputation Effects between Corporate Social Responsibility (CSR) and Corporate Political Activity (CPA)", *Journal of Management Studies*, 51(5), p.790-813.

Khan F.R., Munir K. A. & Willmott H. [2007] "A Dark Side of Institutional Entrepreneurship: Soccer Balls, Child Labour and Postcolonial Impoverishment", *Organization Studies*, 28(7), p.1055-1077.

Laurens S. [2015] *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille : Agone.

Laurens S. [2015] « Astroturfs et ONG de consommateurs téléguidés à Bruxelles. Quand le business se crée une légitimité par en bas », *Critique Internationale*, n° 67, pp. 83-99.

Lock I. & Seele P. [2016] "Deliberative Lobbying? Toward a Non-contradiction of Corporate Political Activities and Corporate Social Responsibility?", *Journal of Management Inquiry*, 25(4), p.415-430.

Maxwell J. & Briscoe F. [1997] "There's Money in the Air: The CFC Ban and DuPont's Regulatory Strategy", *Business Strategy & Environment*, 6(5), p. 276-286.

Woll C. [2008] *Firm Interests : How Governments Shape Business Lobbying on Global Trade*, Ithaca NY : Cornell University Press.

---

### **Pour soumettre une proposition de communication à cette session spéciale**

1. Renseignez le formulaire-type ci-joint ou accessible sur la page <https://riodd2018.sciencesconf.org/resource/page/id/1> (puis « télécharger le fichier-modèle » de soumission)
2. Adressez-le par mail (dont le titre indiquera « *Soumission pour la session spéciale "RSE & stratégies d'influence"* » au responsable de la session spéciale **au plus tard le 22 avril** : Email : [thomas.reverdy@grenoble-inpg.fr](mailto:thomas.reverdy@grenoble-inpg.fr), avec copie à l'adresse [riodd2018@sciencesconf.org](mailto:riodd2018@sciencesconf.org)
3. Puis, après avis du(des) responsable(s), soumettez votre proposition, si nécessaire révisée, **avant le 2 mai** sur le site du colloque <https://riodd2018.sciencesconf.org/>.

Une proposition se présente sous forme d'un résumé détaillé de votre communication (cf indications dans le fichier-modèle).

En cas d'acceptation, le texte complet sera à déposer sur [www.riodd2018.sciencesconf.org](http://www.riodd2018.sciencesconf.org) (en complément de votre soumission initiale) au plus tard dix jours avant le Congrès. **ATTENTION : ce dépôt conditionne votre inscription au programme du colloque.**